



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016



2016-455

CONSEIL - ABOLITION DU « MOT DU MAIRE » DANS LE MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Mensuel d'information municipale (MIM) se veut un outil de communication de l'information municipale qui s'adresse à tous les citoyens de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE le MIM est distribué dans tous les foyers par l'entremise du *Journal de Saint-Augustin*;

CONSIDÉRANT QUE la vision des créateurs du *Journal de Saint-Augustin* est de fournir un contenu d'information locale positive;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Saint-Augustin utilise la section « Mot du maire » pour des fins de propagande politique et de dénigrement de son conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 ET RÉSOLU :

DE retirer du MIM la rubrique « Mot du maire » ou tout autre texte ayant le même but, à compter de la prochaine parution. La présente résolution apparaîtra en lieu et place de l'habituel texte signé par le maire.

Ont voté : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin
 Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte
 Adopté à la majorité

UNE GESTION DES FINANCES RENFORCÉE

Dans l'objectif d'améliorer sa gestion de même que le service à la clientèle, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a récemment procédé à quelques embauches. Maxime Labbé s'est joint à l'équipe à titre de trésorier adjoint. Possédant une solide expérience dans les milieux municipal et gouvernemental, M. Labbé est comptable membre des ordres CPA et CMA. Il succède à Sylvie Jean. De même, Isabelle Savard a été nommée chargée de projet. Mme Savard possède une vaste expérience en gestion de projet dans le secteur privé et au gouvernement fédéral. Ces deux embauches visent à améliorer la gestion des finances grâce, notamment, à un meilleur suivi des projets. Enfin, les personnes qui se sont rendues à l'hôtel de ville pour faire une demande de permis en urbanisme ont pu constater qu'il y a là un nouveau visage. Il s'agit d'Isabelle Poulin, nouvelle technicienne en urbanisme. Madame Poulin a travaillé en urbanisme pour les villes de Shawinigan et de Saint-Félicien.

LA SALLE DESJARDINS SUR FACEBOOK!

La Salle Desjardins a maintenant sa page Facebook! Rendez-lui visite ou, mieux encore, déclarez-lui votre amour à l'adresse:
<https://www.facebook.com/salledesjardinsaintaugustin>.

Ainsi, vous saurez tout sur les excellents spectacles à venir, en plus de profiter de promotions spéciales comme celle pour la préférée des enfants, Brimbelle (19 novembre). À 20\$ pour deux billets, voilà une belle idée de sortie familiale! Au moment d'écrire ces lignes, les spectacles de P-A Méthot (12 novembre) et Alexandre Barrette (23 novembre) s'annonçaient pour être des succès de foule. D'ici la fin de l'année, il reste des places pour Louis Champagne (25 novembre) et Pierre Flynn (3 décembre).

À la recherche d'idées de cadeaux pour Noël? Consultez la programmation 2017 de la Salle Desjardins. Avec des artistes réputés comme Mario Tessier, Michaël Rancourt, Florence K., 2Frères, Dominic Paquet, Richard Séguin, Patrick Norman, Laurent Paquin et Jérémy Demay, vous trouverez certainement de quoi faire plaisir à vos proches.

Les bureaux administratifs de la Ville sont ouverts
 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Au plaisir de vous voir!

RESTEZ BRANCHÉS SUR VOTRE VILLE! www.ville.st-augustin.qc.ca



Des alertes citoyennes en direct
 sur vos appareils mobiles



<https://www.facebook.com/vstaug>



<https://twitter.com/villesaintaug>



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

8 NOVEMBRE 2016

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je vous présente le rapport sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce rapport doit être déposé au moins quatre semaines avant le dépôt du budget et faire le lien entre l'exercice financier de l'année précédente, de l'année en cours, ainsi que celui de l'année à venir.

Je traiterai des éléments suivants :

- Le rapport financier 2015
- Le Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
- La liste des contrats
- La rémunération des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers 2016
- Les orientations du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
- Les orientations budgétaires 2017

RAPPORT FINANCIER 2015

Préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un vérificateur indépendant, le rapport financier 2015 a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 3 mai 2016. Disponible sur le site Web de la Ville, ce rapport dresse le portrait de la situation financière au 31 décembre 2015. Pour les 12 mois de l'année 2015, un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 853 833\$ a été réalisé. Ce résultat est essentiellement attribuable aux revenus générés par les ventes de terrains du parc industriel. De ce montant, 2 711 633\$ ont été utilisés pour éponger le déficit enregistré en 2014. Le reste du montant, soit 3 142 200\$, a été constitué par voie de résolution en surplus affecté destiné à combler tout déficit de fonctionnement qui pourrait survenir advenant que l'objectif de ventes de terrains ne soit pas atteint pour une année donnée. La résolution en question, no 2016-231, est présentée en annexe.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

Le Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 a été adopté le 17 décembre 2015. Les investissements prévus totalisaient 21 204 950\$ incluant la portion assumée par d'autres sources de financement (taxes de

secteur, subventions, etc.), dont 6 891 450\$ pour 2016. Compte tenu de l'état précaire des finances de la Ville, les immobilisations pour l'année en cours ont été revues à la baisse et totalisent moins de la moitié de ce qui avait été planifié. De plus, des règlements d'emprunt adoptés en 2016, seulement 367 223\$ ont été effectivement dépensés à ce jour.

LISTE DES CONTRATS

En conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, la liste de tous les contrats de 2 000\$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000\$ sont présentées en annexe du présent rapport. Ces listes seront aussi disponibles au Service du greffe et sur le site Web de la Ville.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel que prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année en cours.



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

MAIRE (POUR L'ANNÉE 2016)

Salaire de base (pour l'année)	65 381,16 \$
Allocation non imposable (pour l'année) 1	6 024,84 \$
Activités supramunicipales CMQ (pour l'année)	8 636,10 \$
Allocation non imposable CMQ (pour l'année)	197,04 \$

CONSEILLERS (POUR L'ANNÉE 2016)

**Denis Côté, France Hamel, Lise Lortie,
Guy Marcotte et Louis Potvin**

Salaire de base (pour l'année)	12 196,08 \$
Allocation non imposable (pour l'année)	6 098,04 \$
Membre du conseil d'administration du RTC - France Hamel (pour l'année)	14 829,15 \$
Membre de comités (pour l'année) (1 978,08 \$/comité annuellement, 3 comités/conseiller)	5 934,24 \$

Raynald Brulotte (assermenté le 1^{er} avril 2016)

Salaire de base (pour l'année)	8 744,99 \$
Allocation non imposable (pour l'année)	4 372,50 \$
Membre du comité consultatif en urbanisme (une semaine)	38,04 \$

Notes concernant les rémunérations additionnelles liées aux comités

- Pour les conseillers et conseillères Denis Côté, France Hamel, Lise Lortie, Guy Marcotte et Louis Potvin, les rémunérations additionnelles liées aux comités (5 868\$/année, soit 1 956\$/comité, à raison de trois comités/conseiller) sont basées sur la résolution 2014-8078 adoptée par le conseil municipal le 1^{er} décembre 2014 (point 6v), dont copie est reproduite en annexe.
- Au début du mois de mars 2016, sur requête du maire, en vertu de l'article 52 de la Loi sur les cités et villes, un terme a été mis au versement des rémunérations additionnelles liées aux comités (exception faite de celles liées au comité consultatif en urbanisme et au comité de démolition, le cas échéant).
- En date du 19 août 2016, le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Marc Croteau, a émis un avis selon lequel les rémunérations additionnelles versées pour des participations à des comités n'étaient pas conformes (exception faite de celles liées au comité consultatif en urbanisme et au comité de démolition) et que les sommes versées devaient être récupérées par la Ville, ce qui est en cours de réalisation. L'avis du sous-ministre est reproduit en annexe.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS 2016

Selon les dernières données disponibles et les prévisions de dépenses pour ce qu'il reste de l'année, l'exercice 2016 devrait se terminer à l'équilibre ou avec un léger excédent, sous réserve que la totalité des ventes d'immeubles planifiées se réalise (essentiellement des terrains dans le parc industriel). Des 4,5 M\$ de ventes planifiées pour 2016, près de 1 M\$ de ventes sont réalisées (notariées) à ce jour et près de 3,5 M\$ sont en voie de l'être à court ou moyen terme (promesses d'achat signées). Ainsi, en plus des impondérables

pouvant survenir d'ici la fin de l'exercice, l'atteinte de l'équilibre (ou la réalisation d'un léger excédent) dépend essentiellement du fait que certaines transactions amorcées se concrétisent (signature d'actes notariés) et soient donc comptabilisées dans le présent exercice.

ORIENTATIONS - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

La situation financière précaire de la Ville requiert un programme triennal d'immobilisations modeste et réaliste, tout en assurant un maintien de la condition des infrastructures. Des sommes seront donc prévues pour maintenir, voire améliorer, l'état du réseau routier et des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, de même que celui du parc immobilier de la Ville. C'est l'esprit dans lequel seront prises les décisions pour l'élaboration du plan triennal qui sera déposé en décembre prochain.

Des améliorations seront apportées à la planification à long terme des investissements en immobilisations. Entre autres, une analyse est en cours afin d'étaler la planification des investissements sur une période de cinq ans au lieu de trois comme l'exige minimalement la loi. Ainsi, un programme quinquennal d'immobilisations devrait voir le jour à compter de 2018.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le budget 2017 et le Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 seront adoptés passé la mi-décembre 2016. La date exacte sera précisée ultérieurement.

Considérant le dépôt attendu d'ici la fin de l'année du rapport de vérification du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, il est à ce stade-ci prématuré de s'avancer en ce qui a trait au contenu du budget 2017. Il est en effet hautement probable que le rapport du ministère contienne plusieurs recommandations quant à des mesures correctrices non encore mises en place et qu'en conséquence des sommes importantes doivent être budgétées.

Cela dit, nonobstant ce qui précède, on peut d'ores et déjà raisonnablement affirmer que pour 2017, la pression à la hausse sur le compte de taxes augustinois sera significativement moindre que la projection présentée en décembre 2015, lors de l'adoption du budget 2016, où, dans un scénario conservateur à long terme, il était question d'une hausse de près de 5 % pour 2017.

Soyez assurés que tout est mis en œuvre pour vous garantir une gestion irréprochable et ainsi assurer la viabilité financière de la Ville à moyen et long terme.

Je vous remercie de votre confiance et de votre appui.

Sylvain Juneau, maire
Saint-Augustin-de-Desmaures



EN SAVOIR PLUS SUR LA NOUVELLE POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

La saison froide étant à nos portes, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris les moyens pour y faire face efficacement en se dotant d'une nouvelle politique de déneigement et en y affectant de nouvelles ressources pour en assurer la mise en application. Voici d'ailleurs un résumé des grandes lignes de ce qu'il faut retenir au sujet de cette politique.

0 à 5 cm

Nos équipes seront affectées à épandre de l'abrasif sur les artères principales, ainsi que sur les côtes et dans les courbes.

5 cm et plus

Début des opérations de déblaiement. Les équipes s'efforcent de couvrir le plus rapidement possible l'ensemble du territoire en priorisant les artères principales. Selon l'importance des précipitations, il est normal qu'une accumulation de plus cinq centimètres soit observée sur votre rue avant que les équipements ne circulent dans votre secteur. Dans le cas de conditions extrêmes de tempête hivernale, les opérations de déblaiement et de déglçage seront effectuées en fonction de la capacité des ressources et de manière aussi continue que possible.

Déneigement complet des rues locales

Habituellement, le volume de circulation routière dans les rues résidentielles et sur les routes locales est faible. Ce type d'intervention sera limité aux grandes artères et à certaines rues locales présentant des contraintes particulières. Les opérations de déneigement pour la majorité des rues de la ville consistent à repousser la neige de chaque côté de la chaussée. Lorsque les précipitations ou les chutes de neige seront importantes, nous pourrons en disposer sur les terrains contigus.

Artères secondaires et résidentielles

Selon les conditions, la Ville épandra dans certains cas un mélange d'abrasifs aux intersections.

Remorquage

En cas de contravention au Règlement sur le déneigement et le stationnement en période hivernale, les véhicules présents dans le secteur centre (village) seront déplacés dans le stationnement du Centre Delphis-Marois et ceux du secteur des Bocages seront déplacés dans le stationnement du Centre communautaire Jean-Marie Roy, aux frais du propriétaire.

4 FAÇONS DE VOUS INFORMER

1. Inscrivez-vous aux alertes-citoyens sur le site web de la Ville. Dès qu'une opération déneigement sera déclenchée, vous recevrez ainsi un courriel ou un SMS. LA méthode la plus efficace!
2. Téléphonnez à la ligne info-neige au 418-878-6344
3. Consultez le www.ville.st-augustin.qc.ca
4. Surveillez les panneaux lumineux



APPEL DE CANDIDATURES

TITRE : MARCHEUR SIGNALEUR
SERVICE : Gestion du territoire
STATUT : Occasionnel, sur appel
DATE LIMITE : 8 décembre 2016
N° CONCOURS : ACVSAD-2016-476
DÉBUT DE L'EMPLOI : À déterminer

DESCRIPTION DU POSTE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est à la recherche de personnes qui aiment marcher afin d'assister nos équipes de déneigement (jour-soir-nuit-fin de semaine) dans les secteurs où le transport de la neige est effectué ou aux fins de dépannage pour toute autre fonction lors de pénurie de personnel.

NOTE : Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon l'échelle de traitement de la convention collective des employés manuels en vigueur (17,35\$ de l'heure, échelle 2015).

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Concours : ACVSAD-2016-476

Service des ressources humaines

200, route de Fossambault

Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

rh@ville.st-augustin.qc.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



NOVEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30



**salle
desjardins**

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES

**3 spectacles
à partir de 78\$**



Laurent Paquin
9 juin 2017



Florence K
3 février 2017



Dominic Paquet
25 février 2017



2Frères
16 février 2017



Patrick Norman
14 avril 2017



Michaël Rancourt
28 janvier 2017



Susie Arioli
31 mars 2017



Jérémy Demay
15 juin 2017



Richard Séguin
18 mars 2017



Mario Tessier
20 janvier 2017



Pierre Flynn
3 décembre 2016

ACHAT DE BILLETS

Guichet
Salle Albert-Rousseau
2410, chemin Sainte-Foy
Québec (QC) G1V 1T3

Soirs de spectacles (18h)
4950, rue Lionel-Groulx
Saint-Augustin-de-Desmaures
(QC) G3A 1V2

Information et réservation
418 653-2527

Offre valide du 18 novembre au 24 décembre 2016 sur dates et sièges sélectionnés. Taxes incluses et frais de service en sus. Quantité limitée. Ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Aucun remboursement sur achats antérieurs. Certaines restrictions s'appliquent.



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

COMPLEXE SPORTIF SECTEUR AQUATIQUE

INSCRIPTION SESSION INTENSIVE/AUTOMNE

Cours aux enfants et adultes (4 semaines)
Par téléphone au 418 872-8242, poste 1218

INSCRIPTION HIVER 2017

Dès le lundi 28 novembre, 18h
Par Internet à : www.cndf.qc.ca/centre-sportif/cours-et-inscription/

INSCRIPTION PLONGEON HIVER 2017

Dès le lundi 28 novembre
Par téléphone au 418 656-2131, poste 12325

AQUAFÊTE

Téléphone : 418 878-8552, poste 5800



Complexe sportif multifonctionnel

SAINT-AUGUSTIN DE-DESMARES

Visitez le site Internet de la Ville pour connaître l'horaire complet du Complexe sportif multifonctionnel.

Patinage libre

Bains libres

www.ville.st-augustin.qc.ca

Automne



ANNULATIONS

Vendredi 14 octobre 15 h 30 et 20 h
Samedi 15 octobre 9 h 30, 13 h 30 et 18 h
Dimanche 16 octobre 9 h 30, 13 h 30 et 19 h 15

BAINS LIBRES - COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

DU LUNDI 22 AOÛT AU DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 2016

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 h 30 à 11 h Bassin récréatif						9 h 30 à 11 h Bassin récréatif FAMILLES
	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Bassin récréatif pour tous Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	
13 h 30 à 15 h 30 Bassin récréatif pour tous Grand bassin						13 h 30 à 15 h 30 Bassin récréatif pour tous Grand bassin
	16 h 30 à 17 h 50 Bassin récréatif pour tous Grand bassin		16 h 30 à 17 h 50 Bassin récréatif pour tous Grand bassin		15 h 30 à 16 h 50 Bassin récréatif pour tous Grand bassin	
19 h 15 à 20 h 45 Bassin récréatif pour tous Grand bassin	20 h à 21 h 30 Grand bassin		20 h à 21 h 30 Grand bassin		20 h à 21 h 30 Bassin récréatif pour tous Grand bassin	18 h à 20 h Bassin récréatif pour tous Grand bassin

Location de salles

Réception de mariage, fête d'enfants, réception funéraire, baptême, réunion d'affaires, lancement, conseil d'administration, etc. 418 872-0219, poste 1900.

Location de salle Complexe sportif multifonctionnel Heures de glace et AquaFête

418 878-8552, poste 5800

Salle Desjardins

Service des loisirs : 418 872-0219, poste 5801

Centre communautaire Jean-Marie-Roy Badminton et pickleball

Lundi	9 h à 13 h	Pickleball libre
Lundi	13 h 30 à 15 h	Badminton libre
Mardi	11 h 30 à 13 h	Pickleball libre
Mardi	13 h 30 à 15 h	Badminton libre
Mercredi	11 h 30 à 12 h 45	Badminton libre
Mercredi	15 h 15 à 17 h 45	Pickleball libre
Jeudi	13 h à 15 h	Pickleball libre
Jeudi	19 h 30 à 22 h	Badminton libre
Vendredi	12 h 30 à 14 h 30	Pickleball libre
Vendredi	15 h à 16 h 45	Badminton libre



DU 5 SEPTEMBRE 2016
AU 17 JUIN 2017

Horaire sujet à changement
sans préavis

Preuve de résidence exigée

CULTURE

UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

Les détails ainsi que la description de chacune des activités sont disponibles dans le portail culturel à l'adresse : <http://culture.ville.st-augustin.qc.ca>

À l'exception des expositions, l'inscription est obligatoire pour toutes les activités. Ces inscriptions débutent deux semaines avant la tenue de l'activité et se font à la bibliothèque Alain-Grandbois et au point de service Père-Jean-Marc-Boulé, sur les heures d'ouverture.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANBOIS

160, RUE JEAN-JUNEAU
TÉLÉPHONE : 418 878-LIRE (5473)

Dimanche	10 h à 17 h	Judi	14 h à 20 h
Lundi	Fermé	Vendredi	14 h à 20 h
Mardi	10 h à 20 h	Samedi	10 h à 17 h
Mercredi	14 h à 20 h		

Jusqu'au 27 novembre

Exposition - *Des morceaux et des verres*
Par Georgiana Butucariu



16 novembre à 19h00

Conférence - *Faire de la lecture un cadeau*
Conférencière : Elena Laliberté

18 novembre à 18h30

Heure du conte en pyjama 3-5 ans - *Dangereux!*
Animatrice : Line Boily

19 novembre à 10h15

Biblioconte 0-5 ans - *Grand Loup et Petit loup*
Animatrice : Brigitte Brideau

27 novembre de 14h00

Lancement des livres *Gens simples, Marcher vers l'aube* et *Mirabelles cantatrices*

29 novembre à 19h00

Conférence - *L'Inde, tout un choc culturel!*
Conférencière : Michelle Gagnon

Du 3 décembre au 8 janvier

Exposition - *Couleurs festives*
par Annie Pelletier



4 décembre de 14h00

Lancement du livre de Mme Anne Richard

7 décembre à 19h00

Le kit du parfait amateur de vin et mixologie
Conférencier : Luc Lesarbeau
Réservé aux gens de 18 ans et plus

9 décembre à 18h30

Heure du conte en pyjama 3-5 ans -
Combien de nuits restent-ils avant Noël?
Animatrice : Line Boily

11 décembre à 10h15

Spectacle pour les 5 à 12 ans -
La fée des farces s'emballe
Par Marie-Stella

POINT DE SERVICE PÈRE-JEAN-MARC-BOULÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY 4950, RUE LIONEL-GROULX

Dimanche	Fermé	Judi	15 h 30 à 19 h
Lundi	Fermé	Vendredi	13 h à 16 h 30
Mardi	15 h 30 à 19 h	Samedi	9 h 30 à 13 h
Mercredi	Fermé		

MAISON THIBAUT-SOULARD

297, ROUTE 138 - TÉLÉPHONE : 418 878-4662, POSTE 6613

Jusqu'au 27 novembre

Exposition - *En harmonie*
Par Janine Poitras et Esther Parent



2 décembre à 19h30

Concert de musique traditionnelle
Avec Les Ruine-Bottines

Du 3 décembre au 8 janvier

Exposition sous le thème de Noël

16 décembre à 9h30

Atelier pour les 3 à 5 ans - *Créer avec Adé*
Animatrice : Adéline Germain

MAISON OMER-JUNEAU

298, ROUTE 138 - TÉLÉPHONE : 418 872-0219, POSTE 1115

VOYEZ LA PROGRAMMATION D'AUTOMNE MAINTENANT EN LIGNE
www.ville.st-augustin.qc.ca/sports-loisirs-culture/omer-juneau

La nouvelle programmation d'activités de la maison Omer-Juneau sera disponible sur le site Internet de la Ville le 1^{er} décembre 2016.

Judi 24 novembre – Soirée musicale

Mercredi 7 décembre à 17h00 – Fête de Noël



K É N O

CET HIVER JE M'INSCRIS AUX LOISIRS!

DES ACTIVITÉS POUR TOUS ET POUR TOUS LES GOÛTS!

Activités artistiques | Bien-être | Conditionnement physique 50+ | Entraînement physique | Formations | Sports



DES LOISIRS DE QUALITÉ AVEC KÉNO

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a confié la gestion des activités de loisirs à Kéno. La programmation des loisirs est disponible en ligne seulement. Pour consulter le programme automne-hiver et les modalités d'inscription, rendez-vous au ville.st-augustin.qc.ca, section **LOISIRS KÉNO**.

Début des inscriptions en ligne:

HIVER le 21 novembre à 9h